

L'ASSOMPTION DE LA T. S. VIERGE

La Revue a reçu et publie avec plaisir l'article suivant ; il lui a été transmis, de France, par un prêtre, M. l'abbé Chatain, qui, avec plusieurs autres prêtres et savants religieux, s'occupe activement, depuis quelques années de la cause de la définition de l'Assomption de la T. S. Vierge.



ES manifestations de la piété contemporaine envers la T. S. Vierge ont été multiples et fécondes en fruits de salut. L'auguste Reine du ciel a daigné les solliciter elle-même par ses apparitions, et l'on sait comment les foules se sont portées aux divers lieux sanctifiés par sa présence. Il est une autre manière de dire à Marie notre reconnaissance, c'est de pousser plus avant dans l'étude de ses mystères et de ses privilèges, et là encore notre génération n'aura point été en défaut.

La solennelle proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, le 8 décembre 1854, donna à penser que quelque jour l'Assomption pourrait être aussi l'objet d'un jugement semblable de la part du Vicaire de Jésus-Christ. La splendeur de l'âme immaculée de Marie appelait par analogie l'attention du peuple chrétien sur l'incorruptibilité de son corps virginal. Dès ce moment les travaux des théologiens sur les origines de la croyance à l'Assomption devinrent plus nombreux et plus importants ; le mouvement s'accrut encore à l'approche du Concile du Vatican, et surtout 194 Pères, dont 18 Cardinaux, présentèrent à Pie IX des Suppliques pour la définition dogmatique de l'Assomption. Le fait est d'autant plus à remarquer que cette question n'était pas dans le programme des matières à étudier par la sainte assemblée. Qu'en serait-il advenu si le Concile n'avait pas été brusquement interrompu par la guerre franco-allemande ? Du moins la pensée de ces évêques a été reprise vers la fin du siècle ; avec le consentement formel ou tacite des premiers Pasteurs